

## EDITO

### Grimaudoise, Grimaudois,

Chers plaisanciers,

Alors que la saison 2024 s'amorce avec sérénité, je suis ravi de constater que notre port connaît une amélioration constante.

Les résultats de l'année 2023 ont dépassé nos attentes, grâce à l'efficacité de nos équipes à la capitainerie. Après un excédent de 803 000 euros en 2022, nous avons clôturé l'année 2023 avec un excédent de plus d'un million d'euros. Le travail d'optimisation a porté ses fruits.

Je tiens à exprimer ma satisfaction pour ces résultats positifs, car la santé du port a un impact direct sur la valeur de vos propriétés et sur l'image de la Commune. Je souhaite également saluer le travail efficace des responsables de Port Grimaud III, qui ont œuvré de manière constructive pour défendre les intérêts des propriétaires lors de nos échanges. Depuis le début, j'ai toujours privilégié le dialogue dans les modalités de la reprise du port, et les résultats de nos discussions avec Port Grimaud III illustrent l'efficacité de cette approche.

Je crois fermement que les 350 000 euros dépensés en frais d'avocat pourraient être mieux utilisés pour améliorer la qualité du service ou investir dans les infrastructures.

Je suis encouragé de constater que de plus en plus d'entre vous adhèrent à la philosophie de gestion du port, et que vous êtes désormais majoritaires au sein de Port Grimaud.

Le dialogue continue de s'élargir avec nombreux d'entre vous sur des points précis, et cette méthode est concrète et efficace.

Port Grimaud est un lieu exceptionnel, et je vous invite à poursuivre notre collaboration pour le maintenir ainsi. Port Grimaud doit rester tel que François SPOERRY l'avait imaginé «Une maison, un quai privé et une place de bateau devant». C'est que je souhaite et que je défends depuis toujours.

Cordialement,

**Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud**

## Ce qu'il faut retenir

- 1. Un plan d'eau public unifié autour de trois entités immobilières privées :**
  - a. unification des tarifs,
  - b. unification des services rendus aux usagers,
  - c. un règlement d'exploitation commun,
  - d. un règlement de police commun,
  - e. un projet de développement portuaire commun (Port-Grimaud 2030)...
- 2. Une redevance d'occupation (20€/m<sup>2</sup>) strictement égale aux cotisations** prélevées en 2020 par les ex-concessionnaires auprès des propriétaires.
- 3. Une volonté de stabilité tarifaire** à l'image de la gestion des deniers publics pratiquée par la Collectivité (pas d'augmentation des taux d'imposition communaux depuis plus de 20 ans ; pas d'augmentation des tarifs de l'ancien port communal depuis sa reprise en gestion par la Commune,...)
- 4. Une gestion publique qui renoue avec l'équilibre des comptes** du port de plaisance (fin des déficits chroniques présentés par les ex-concessionnaires).
- 5. Un service public positionné au cœur d'un espace privé : une spécificité à préserver** qui implique un accord partagé visant :
  - a. à maintenir l'accès réglementé au sein de la cité,
  - b. à permettre un accès permanent du service public portuaire par la création d'une servitude de passage perpétuelle (sujet en discussion avec PG3 et PG2),
  - c. à permettre un accès permanent aux usagers du service public dans le respect des modalités du règlement intérieur (sujet en discussion avec PG3 et PG2),
  - d. à préserver le «triptyque de Port-Grimaud» : une maison, un quai, un bateau en garantissant un droit d'occupation de longue durée (35 ans) aux usagers propriétaires (garanties d'usage).
- 6. Un mode de gestion des amarrages adapté** à ce qui précède :
  - a. par la mise en place de garanties d'usage (GU) nécessaires au financement du programme «Port-Grimaud 2030»,
  - b. par l'attribution prioritaire des GU aux usagers-propriétaires conformément aux dispositions du CG3P (cf. article 9.2 du Règlement d'exploitation),
  - c. par l'engagement de l'autorité portuaire d'accorder aux usagers-propriétaires l'amarrage positionné aux droits de leur propriété (cf. article n°9.2 du Règlement d'exploitation),
  - d. par l'engagement de l'autorité portuaire de rendre cessible la GU en cas de vente immobilière (cf. article n°9.5 du Règlement d'exploitation).
- 7. Une volonté de «sortir» des contentieux** qui ne font que le bonheur de nos conseils respectifs.
- 8. Et de façon plus générale, de travailler conjointement aux intérêts des usagers et copropriétaires** qui sont souvent les mêmes personnes.





## Rencontre au ministère de la Transition Écologique

Le jeudi 07 mars, le Maire Alain BENEDETTO, s'est rendu au ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Il était accompagné des techniciens de la commune et de Christian CAMBON, Sénateur et conseiller spécial du président du Sénat.

Ce rendez-vous très fructueux avait pour objectif de coordonner les actions de la Commune et de l'Etat sur la mise aux normes environnementales, administratives et techniques de Port Grimaud.

Depuis la reprise en régie des trois anciennes concessions, l'État est aux côtés de la Commune pour proposer aux plaisanciers un service portuaire de qualité et respectueux des réglementations et de l'environnement.



## Changement des pontons

Deux pontons ont été modifiés pour cette nouvelle saison. Le premier, situé près de la rampe de mise à l'eau rue de l'amarrage, a été mis en place la semaine dernière. Il mesure 32 mètres de long sur 2 mètres de large. Il a été légèrement agrandi par rapport à l'ancienne structure qui montrait des signes de fatigue. Le nombre de places pour les bateaux reste le même, avec un maximum de 12.

Cette semaine, c'est le nouveau ponton de la Désirade qui a été installé. Celui-ci est légèrement plus grand que le premier, mesurant 40 mètres, mais il aura les mêmes dimensions que le ponton qu'il remplace.

Ces nouveaux pontons permettent de moderniser les installations du port de Grimaud tout en préservant son authenticité.

Désormais, il y a une identité unique pour les infrastructures du plan d'eau. De l'entrée de la capitainerie aux canaux les plus éloignés, la gestion du port vise à offrir la même haute qualité de service et de vie aux résidents et plaisanciers.

## Dragage 2024



Le dragage de la passe d'entrée a été finalisé début mars, une opération devenue annuelle depuis que la gestion portuaire est assurée en régie. Ce rythme régulier d'entretien est essentiel pour garantir la navigabilité et la sécurité des plaisanciers. Cette année, l'opération permettra d'éliminer 2 600 mètres cubes de sédiments, représentant un coût de 755 000 euros hors taxes.

Il aurait été possible de retirer 15% de sédiment supplémentaire pour le même coût, mais une proposition de collaboration avec l'ASL de Port

Grimaud n'a pas été retenue par l'ASL pour optimiser le dragage au profit des plaisanciers. Au lieu de cela, l'ASL informée le 21/01 du démarrage de l'opération 2024, a préféré planter des Eleagnus et des pittosporum tobira, en plein hiver, sur le chemin des engins mécaniques, en dehors de la période de plantation habituelle de l'espèce et probablement dans une volonté de susciter une controverse.

Ce choix de comportement va à l'encontre des intérêts des plaisanciers, qui pour la plupart sont des résidents de Port Grimaud.

## Les rendez-vous du Port

Les rencontres estivales dans les quartiers du Port Grimaud reprendront cet été.

**Restez informé des prochaines dates à venir prochainement sur le site du Port Grimaud !**



## Infos et tarifs 2024

Retrouvez toutes les documentations, infos, tarifs et règlements sur le site internet de Port Grimaud.



Informations & renseignements

+33 (0)4 94 56 29 88  
capitainerie@portdegrimaud.fr

Visitez notre site internet :  
[www.portdegrimaud.fr](http://www.portdegrimaud.fr)